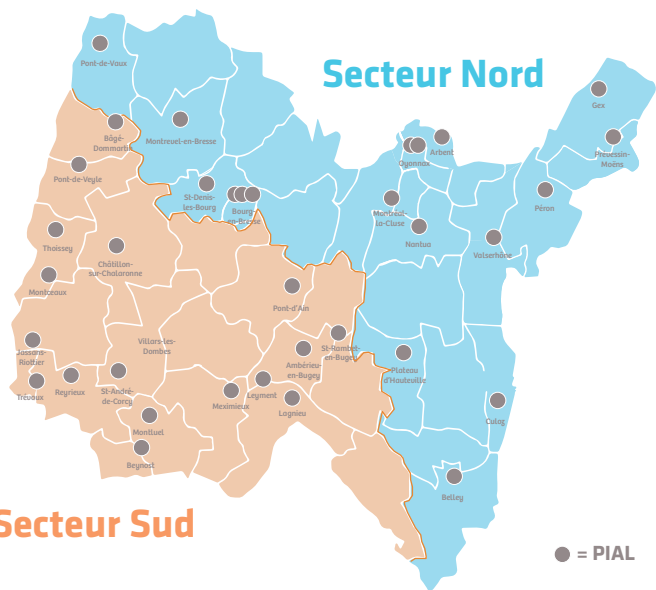


Le territoire de l'Ain est entièrement couvert par les 2 associations :

Les PEP 01 agissent sur les Secteurs Nord et Est



Secteur Sud

Entraide Universitaire agit sur les Secteurs Sud et Ouest

Nous contacter :

Retrouvez tous les formulaires sur nos sites



- ✉ emas@lespep01.org
- ☎ 07 86 44 13 38
- 📍 50 rue Paul Painlevé 01130 NANTUA
Coordinateur EMAS : Thomas DURAFOUR

🌐 <https://www.lespep01.org>



- ✉ emas01@eu-asso.fr
- ☎ 07 77 36 66 59
- 📍 417 rue de Ballagnes 01500 AMBRONAY
Coordinateur EMAS : Sabrina BONNOD

🌐 <https://www.eu-asso.fr>



Illustration : Teo Manisier Mise en page : ADEA formations



EMAS de l'Ain

Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation pour une école inclusive

Soutenir la scolarisation des enfants en apportant une expertise et des ressources médico-sociales aux établissements scolaires



Gérée par :



Co-pilotée par :



Equipe pluridisciplinaire composée de professionnels du secteur médico-social.

Mobile et mobilisable, elle vient rencontrer les professionnels travaillant auprès de l'élève. Elle propose un :

Appui et une aide pour soutenir les professionnels de l'établissement lorsqu'ils rencontrent des élèves présentant des besoins particuliers, dans leur :

Scolarisation : maternelle, primaire, collège, lycée (établissements publics et privés sous contrat, agricoles, ...) y compris sur les temps périscolaires et les temps méridiens.



Comment ça marche ?

Difficultés rencontrées par la communauté éducative
(handicap, enfants, thématique ...)



Demande d'intervention de l'EMAS pour les enseignants :
1^{er} degré = inspecteur de circonscription
2nd degré = chef d'établissement



Sollicitation de l'EMAS :
Copies à l'IEN-ASH et au pilote PIAL



Prise de contact par le coordinateur de l'EMAS



Etude de la demande en équipe pluridisciplinaire EMAS



Préconisation / proposition d'intervention

Sensibilisation
Formation

Appui
Conseil

Aide
Observation

Intervention
exceptionnelle

SUIVI ET ÉVALUATION

Les missions de l'EMAS :

Apporter appuis et conseils à tous les professionnels des écoles et des établissements scolaires,

Aider la communauté éducative à gérer des situations difficiles.

Effectuer et provoquer une intervention provisoire pour le maintien de la scolarisation.

Conseiller, participer à des actions de sensibilisation auprès des professionnels accueillant des élèves en situation de handicap,

Travailler en partenariat avec la MDPH en apportant un conseil aux équipes pluridisciplinaires,



Aucune intervention directe auprès de l'élève. Néanmoins, l'EMAS peut solliciter et mobiliser des acteurs du territoire pour maintenir la scolarisation de l'élève.